

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	24 Mars 2026	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	24 Mars 2026	Nombre de conseillers présents	23
Date d'affichage du procès-verbal	3 Avril 2026	Nombre de votants	23

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

Sandrine LECHEVALLIER, Sylvain LESENECHAL, Régine HERVIEU, François STREIFF, Séverine LEPINGARD, Jean-Pierre BEDOUIN, Laetitia MAZIER, Guillaume DUBOURG, Cyrille TROCHERIE, Charline MAQUEREL, Pierre LECARDONNEL, Véronique BEUVE, Samuel AZE, Marina BIGOT, Louis LESAULNIER, Noëlle PIEN, Eric JACQUES, Delphine LEMOIGNE, Thierry FOUCHARD, Bénédicte PETIT, Jean-Marie MOISSON, Ophélie LAVIEILLE, Véronique LEMERAY.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Laetitia MAZIER

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2°) Approbation du Procès-verbal en date du 20 mars 2026.
- 3°) Salle de réunion – Conseil municipal
- 4°) Règlement intérieur – Adoption
- 5°) Création de 2 postes de conseillers délégués
- 6°) Indemnités, des adjoints au maire, des conseillers délégués
- 7°) CAO – Commission d'Appel d'Offres
- 8°) CCAS – Election des membres (8 élus)
- 9°) COS – Election des représentants (1 titulaires + 1 suppléant)
- 10°) CLECT – Saint lo agglo – Election du représentant
- 11°) SDEM – Election des représentants (2 titulaires)
- 12°) Manche numérique (services numériques) – (1 délégué)
- 13°) CIID Saint-lo agglo
- 14°) Commission communale – Liste électorale (5 élus)
- 15°) Référent bois et forêt
- 16°) Composition des commissions – Finances - Bâtiment/Voirie/urbanisme

- 17°) Composition des groupes de travail
- 18°) Délégation du conseil municipal consentie au maire.
- 19°) Livre Cobra – Remboursement de frais – Devis L'Autre
- 20°) Questions diverses.

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme Laetitia MAZIER

2°) Approbation du Procès-verbal en date du 20 mars 2026.

D20260331-01

A l'unanimité, le procès-verbal du 3 mars 2026 est approuvé par les membres du conseil municipal.

3°) Salle de réunion – Conseil municipal :

D20260331-02

Mme le Maire informe ses collègues que les réunions du conseil municipal doivent se faire en mairie de la commune, ou sur un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre des conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Elle propose donc de fixer la salle du conseil municipal dans :

- la salle de la mairie de THEREVAL
- la salle de la mairie annexe de la Chapelle-Enjuger
- la salle du Triangle

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette proposition et chargent Mme le maire d'en informer les services de la préfecture.

4°) Règlement intérieur – Adoption

D20260331-03

Toute commune de 1000 habitants et plus doit obligatoirement se doter d'un règlement intérieur. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Après avoir donné un exemplaire du projet et donné lecture, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le règlement intérieur du conseil municipal de THEREVAL (document joint en annexe).

5°) Création de 2 postes de conseillers délégués.

D20260331-04

Madame le Maire propose de nommer :

- Jean-Pierre BEDOUIN, conseiller délégué à la vie rurale de Thèreval et aux habitants d'Hébécrevon

- Sylvain LESENECHAL, conseiller délégué à la vie associative de Thèrevail et aux habitants de la Chapelle-Enjager, compte tenu de leur implication dans ces domaines.

6°) Indemnités des adjoints au maire, des conseillers délégués.

D20260331-05

- En application du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées, aux adjoints et aux conseillers délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions et des adjoints et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux correspondants à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint et 3^{ème} adjoint : 21,38%.

- 1 et 2^{ème} conseiller délégué : 6%

7°) CAO – Commission d'Appel d'Offres

D20260331-06

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant, et est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Après avoir expliqué le mode de fonctionnement de cette commission, il est procédé à l'élection, à bulletin secret, de ses membres. Ont été élus, à l'unanimité :

<u>Titulaires</u> :	François STREIFF	<u>Suppléants</u> :	Pierre LECARDONNEL
	Cyrille TROCHERIE		Charline MAQUEREL
	Thierry FOUCHARD		Louis LESAULNIER

8°) CCAS – Election des membres (8 élus)

D20260331-07

Outre le maire qui est de plein droit le président du CCAS, le conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Le conseil municipal décide que le CCAS de Thèrevail sera composé de huit membres élus et huit membres nommés.

Sont élus à l'unanimité par les membres du conseil municipal :

Séverine LEPINGARD	Eric JACQUES
Laetitia MAZIER	Delphine LEMOIGNE

9°) COS 50

D20260331-08

Le Comité des œuvres sociales de la Manche permet

- d'apporter un soutien aux agents et à leurs familles
- Venir en aide aux agents en difficultés
- Bénéficier de sorties et de voyages à prix intéressant
- Garantir proximité et réactivité

A l'unanimité, les membres du conseil ont désigné :

- Régine HERVIEU déléguée titulaire
- Séverine LEPINGARD déléguée suppléante

10°) CLECT- Commission locale d'évaluation des charges transférées

D20260331-09

La CLECT est appelée à jouer un rôle majeur dans la définition des équilibres financiers entre Saint-lo Agglo et les communes adhérentes.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Sandrine LECHEVALLIER, pour représenter la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo.

11°) Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche- SDEM 50

D20260331-10

Le Syndicat départemental d'énergies de la Manche nous accompagne dans ses missions de service public sur l'éclairage public. Il convient au conseil municipal, de désigner les délégués au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Mme Sandrine LECHEVALLIER et M. Jean-Marie MOISSON sont désignés à l'unanimité.

12°) Manche Numérique – Assistance Informatique de Gestion

D20260331-11

La commune de Thèreval est adhérente à Manche Numérique pour l'Informatique de Gestion.

Conformément aux statuts de Manche Numérique, le conseil désigne à l'unanimité, M. Eric JACQUES représentant la commune auprès de Manche Numérique pour la compétence Informatique de Gestion.

13°) CIID- Commission intercommunale des impôts directs

D20260331-12

Mme le Maire informe ses collègues que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire au sein de la structure de Saint-lo Agglo.

La commission intercommunale est composée de 11 membres (le président de Saint-lo Agglo et 10 commissaires). Les 10 commissaires, ainsi que leurs suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuable.

Ainsi, il est demandé à chaque commune de l'agglo de désigner 2 contribuables, idéalement des conseillers municipaux.

M. Thierry FOUCHARD et Mme Sandrine LECHEVALLIER sont désignés pour représenter la commune auprès de la CIID de Saint-lo Agglo.

14°) Commission de contrôle – Listes électorales

D20260331-13

Mme le Maire fait savoir que la liste électorale est arrêtée tous les ans et que les membres de la commission de contrôle statue sur les litiges d'inscriptions ou de radiations des électeurs.

Cette commission est composée de 5 élus et de représentants de l'administration.

Samuel AZE, Guillaume DUBOURG, Laetitia MAZIER, Véronique LEMERAY, Jean-Pierre BEDOUIN Sont élus à l'unanimité.

15°) Référent forêt-bois

D20260331-14

Mme le Maire informe ses collègues de la nécessité de désigner un référent forêt-bois qui deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt auprès des services de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

M. Guillaume DUBOURG est désigné référent forêt-bois pour représenter la commune de Thèreval.

16°) Composition des commissions – Finances - Bâtiment/Voirie/urbanisme

D20260331-15

Commissions fonctionnelles	COMPOSITION
FINANCES	Adjointe : Régine HERVIEU Membres : Samuel AZE - Marina BIGOT - Thierry FOUCHARD - Eric JACQUES - Ophélie LAVIEILLE - Pierre LECARDONNEL - Véronique LEMERAY - Sylvain LESENECHAL - Bénédicte PETIT - Noëlle PIEN
BATIMENT/VOIRIE/URBANISME	Adjoint : François STREIFF Membres : Jean-Pierre BEDOUIN - Véronique BEUVE - Guillaume DUBOURG - Louis LESAULNIER - Delphine LEMOIGNE - Séverine LEPINGARD - Charline MAQUEREL - Laëtitia MAZIER - Jean-Marie MOISSON - Cyrille TROCHERIE

17°) Composition des groupes de travail.

Pôles	Comités	COMPOSITION
Ressources humaines, finances, développement économique, agriculture et communication	Développement économique, commerce et artisanat <i>Relations avec les professionnels et visite d'entreprises...</i>	Adjointe : Régine HERVIEU Référents : Thierry FOUCHARD - Jean-Marie MOISSON Membres : Samuel AZE - Jean-Pierre BEDOUIN - Ophélie LAVIEILLE - Noëlle PIEN - Cyrille TROCHERIE
	Agriculture, vie rurale <i>Relations avec les agriculteurs, visite d'exploitations agricoles, ...</i> En lien avec le conseiller délégué à la vie rurale	Adjointe : Régine HERVIEU Conseiller à la vie rurale : Jean-Pierre BEDOUIN Référents : Charline MAQUEREL - Noëlle PIEN Membres : Marina BIGOT - Guillaume DUBOURG - Cyrille TROCHERIE - Louis LESAULNIER
	Communication municipale <i>Bulletin municipal, réseaux sociaux, affichage, intranet associatif...</i>	Adjointe : Régine HERVIEU Référents : Ophélie LAVIEILLE - Sylvain LESENECHAL Membres : Samuel AZE - Eric JACQUES -Bénédicte PETIT - Pierre LECARDONNEL
Cadre de vie, aménagements communaux, sécurité routière, vie culturelle	Sécurité, Mobilités, Voies douces <i>Pistes cyclables, voies piétonnes, randonnées, co-voiturage, Slam TAD...</i>	Adjoint : François STREIFF Référents : Véronique LEMERAY - Jean-Pierre BEDOUIN Membres : Marina BIGOT - Guillaume DUBOURG - Sylvain LESENECHAL - Jean-Marie MOISSON
	Cadre de vie et développement durable <i>Sécurité routière, sécurisation et aménagement des bourgs, Energies renouvelables, tri des déchets, propreté des espaces,...</i>	Adjoint : François STREIFF Référents : Guillaume DUBOURG -Louis LESAULNIER - Cyrille TROCHERIE Membres : Pierre LECARDONNEL - Sylvain LESENECHAL - Laëtitia MAZIER - Véronique BEUVE

	Culture et patrimoine <i>Médiathèque, programmation culturelle, expositions, patrimoine bâti et immatériel</i>	Adjoint : François STREIFF Référents : Pierre LECARDONNEL - Bénédicte PETIT Membres : Thierry FOUCHARD - Eric JACQUES - Véronique LEMERAY - Jean-Pierre BEDOUIN - Ophélie LAVIEILLE
Cohésion sociale, éducation, vie associative	Ecoles, jeunesse <i>Cantine, garderie, conseils d'école, ...</i>	Adjointe : Séverine LEPINGARD Référents : Samuel AZE - Delphine LEMOIGNE Membres : Véronique LEMERAY - Charline MAQUEREL - Laëtitia MAZIER - Noëlle PIEN
	Solidarités et personnes âgées <i>Prévention, maintien à domicile, lutte contre l'isolement, actions seniors et intergénérationnelles...</i>	Adjointe : Séverine LEPINGARD Référents : Marina BIGOT - Laëtitia MAZIER Membres : Véronique BEUVE - Delphine LEMOIGNE - Charline MAQUEREL - Bénédicte PETIT
	Vie associative, évènementiel <i>Soutien et accompagnement des associations : Annuaire associatif, forum, mise à disposition des locaux, organisation d'évènements communaux, d'actions intergénérationnelles,... en lien avec le conseiller délégué aux associations</i>	Adjointe : Séverine LEPINGARD Conseiller délégué à la vie associative : Sylvain LESENECHAL Référents : Véronique BEUVE - Eric JACQUES Membres : Thierry FOUCHARD - Louis LESAULNIER - Jean-Marie MOISSON - Delphine LEMOIGNE

18°) Délégations consenties au maire.

D20260331-16

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal, qu'elle peut, selon les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, recevoir délégation afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de donner les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal (50 000 €) la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières.

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

8 ° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° d'exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

10° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

11° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

12° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal soit 100 000 €.

13° d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

14° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme, ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal.

15° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

16° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

17° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

18° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux;

19° d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 500 €

Conformément à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

19°) Livre Cobra

Devis L'Autre

D20260331-17

Mme le Maire informe ses collègues de la date de la sortie du livre prévue le 25 avril 2026 à 10h30 à la salle du Triangle.

Celui-ci est doté de 240 pages, (initialement prévu 180 pages), ce qui engendre un coût supplémentaire.

Elle explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit de 1580 euros comme suit :

D/21538 -1580 euros

D/2188 + 1580 euros

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Mme le Maire pour le virement de crédits.

Remboursement de frais

D20260331-18

De plus des frais ont été engagés pour une demande de numéro ISBN d'un montant de 142.80 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le remboursement de frais à M. GAUTIER René.

20°) Questions diverses

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale au sujet d'une demande de réexamen du projet de fermeture d'une classe au sein de la commune déléguée d'Hébécrevon.

Les permanences seront tenues à la mairie annexe en alternance entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 17h00 à 18h00.

Mme le Maire reste confiante pour l'ouverture d'une boucherie à Hébécrevon dans les prochaines semaines.

Fin de séance 22h30

Le Maire, Sandrine LECHEVALLIER	La Secrétaire, Laetitia MAZIER

N° Délibération	Libellé	Suite donnée
D20260331-01	Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026	Accepté
D20260321-02	Salle du conseil des réunions du conseil municipal	Accepté
D20260331-03	Règlement intérieur	Accepté
D20260331-04	Création de 2 postes de conseillers délégués	Accepté
D20260331-05	Indemnités des adjoints au maire et conseillers délégués	Accepté
D20260331-06	Désignation des membres de la CAO	Accepté
D20260331-07	Désignation des membres du CCAS	Accepté
D20260331-08	Désignation des délégués COS	Accepté
D20260331-09	Désignation des délégués CLECT	Accepté
D20260331-10	Désignation des délégués SDEM	Accepté
D20260331-11	Désignation du délégué Manche numérique	Accepté
D20260331-12	Désignation des membres CIID	Accepté
D20260331-13	Désignation des membres Listes électorales	Accepté
D20260331-14	Référent bois-forêt	Accepté
D20260331-15	<u>Composition des commissions – Finances – Bâtiment/Voirie/urbanisme</u>	Accepté
D20260331-16	<u>Délégations consenties au maire.</u>	Accepté
D20260331-17	Livre Cobra – virement de crédits	Accepté
D20260331-18	Livre Cobra - Remboursement frais engagés	Accepté